



## Procès-verbal

Réunion du conseil d'établissement de l'école primaire des Mésanges

Date : 12 octobre 2021

Heure : 18 h 30

Endroit : Petit gymnase de l'école Sainte-Marie

NOM, Prénom	Présent	Absent
<b>Membres parents</b>		
1. Ardoin, Nathalie (secrétaire)	x	
2. Dubuc, Isabelle	x	
3. Fortin, Isabelle (présidente)	x	
4. Gamelin, Dominique	x	
5. Garceau, Julien		
6. Henri, Rachel	x	
7. Paradis, Julie (Substitut)		x
<b>Membres enseignants</b>		
1. Belair, Caroline	x	
2. Hubert, Audree	x	
3. Morin, Karine	x	
4. Marylène Plante (substitut)		x
<b>Membres professionnels</b>		
1- Durand, Francine		
<b>Membres du service de garde</b>		
1. Rousselle, Dominique	x	
<b>Membres soutien</b>		
1- Allard, Claire (substitut)		x
2- Allard, Laurence	x	
<b>Membres de la direction</b>		
1. Bolduc, Annie remplace M. Larocque	x	
2. Tremblay, Melanie	x	
3. Vezina, Simon	x	



## 1. Mot de bienvenue

---

Le mot de bienvenue est fait par Mme Isabelle Fortin.

## 2. Vérification du quorum

---

Il y a quorum.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

Il est *proposé par Mme Laurence Allard* est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour du 12 octobre 2021.

C.E. 20211012-015

## 4. Questions orales du public

---

Il n'y a aucune question du public.

## 5. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 14 septembre 2021 et suivi

---

Suivi :

*5.1. Régie interne 2021-2022 :*

*5.2. Suivi du sondage « Volet alternatif » :*

Un membre demande des spécifications en lien avec le volet alternatif. Il faut mettre en contexte que la demande vient du Projet Boreal. Il aimerait avoir une école alternative dans Joliette. Aux Mésanges, il n'y a pas de places dans les écoles. La représentante du Projet Boreal a demandé de passer un sondage.

Les résultats du sondage sont :

1-Le pourcentage de participation est de 13%. (67 / 516 élèves)

2-Le pourcentage d'élèves intéressés est de 10,5 %. (57 / 516 élèves)

Les membres parents du conseil se questionnent sur le pourquoi du faible taux de participation au sondage. Le regroupement pourrait être (1-2-3) et (4-5-6). Mme Annie Bolduc nous partage ses impressions sur le volet alternatif vécu à son ancienne école.



Les avantages nommes sont : donner un attrait à l'école pour des nouveaux, répondre à certains besoins d'apprentissage de nos élèves.

Les inconvénients nommes sont : augmentation des classes à multi niveau, manque de places, un défi logistique, le manque d'implication des parents, etc. Il est important de garder des projets inclusifs et non selectifs dans un milieu scolaire comme le nôtre.

*Les membres s'entendent pour dire que le projet ne sera pas mis de l'avant dans le contexte actuel.*

*Point : 6.3. : Une erreur s'est glissée, nous devrions lire : il est proposé par Mme Dominique Gamelin au lieu de Mme Nathalie Ardoin.*

*Point 8.1 : Ajouter que tous les membres donnent suite par courriel en répondant à tous.*

*Point 9.2 : Corrige 20 heures / mois d'implication de la famille par 20 heures / année.*

Il est *proposé par Mme Laurence Allard* et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 14 septembre 2021 et ses suivis.

C.E. 20211012-016

## 6. Points de la direction

---

### 6.1 Activités et sorties scolaires

Un document a été déposé.

Il est *proposé par Mme Karine Morin* et résolu unanimement d'approuver les activités et sorties scolaires tel que présenté dans le document. Toutes les activités de récompenses et de thématiques sont payées par le Fonds 9.

C.E. 20211012-017



## 6.2 COVID (information)

- Le nombre de cas de COVID est à 2 élèves et aucun personnel.
- Actuellement, l'enquête faite par la Santé publique est : le port du masque et 15 minutes et moins sans masque pour être considérés comme risque faible de transmission.
- Les tests passés dans les écoles sont en préparation. Les conditions pour passer un test de détection de la COVID sont : 1- Les symptômes se sont développés à l'école, 2- Avoir du personnel de disponible pour passer le test.
- Si l'élève est négatif, il retourne en classe.
- S'il est positif, il doit aller passer un nouveau test au centre de dépistage pour confirmer s'il est atteint de la COVID.
- Cette nouvelle demande enlève du temps de services à l'élève. La direction priorisera le service à l'élève avant les tests de détection.
- La direction respectera les enfants dans la passation du test.

## 6.3 Art.96.22 (Besoins en MAO, transformation et rénovation majeure) (consultation)

Un document de la consultation du personnel de l'école a été déposé. M. Vezina parle de la demande en lien avec la sécurité autour de l'école et du local de retour au calme au rez-de-chaussée à Christ-Roi.

Il est *proposé par Mme Isabelle Fortin* et résolu unanimement que les membres du conseil d'établissement ont été consultés sur les besoins en MAO, transformation et rénovation majeure.

C.E. 20211012-018

## 6.4 Budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement (adoption)

La proposition du budget de fonctionnement est 100\$ pour la semaine du personnel de l'école. Un montant de 430\$ est gardé pour un souper commun au dernier conseil d'établissement. Le montant résiduel sera investi pour les élèves.

Il est *proposé par Rachel Henri* et résolu unanimement d'adopter la proposition du budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement.

C.E. 20211012-019



### 6.5. Plan de lutte (adoption)

Mme Tremblay présente le plan de lutte et les constats de l'étude de l'université Laval.

Il est *proposé par Dominique Gamelin* et résolu unanimement d'adopter le plan de lutte pour l'année scolaire 2021-2022.

C.E. 20211012-020

### 6.6. Reddition de compte du projet éducatif (adoption)

M. Vezina a fait le compte-rendu du rendement scolaire, car celui sur le comportement avait été fait avec la reddition du plan de lutte. Le constat est que la pandémie a eu un plus gros impact chez les plus jeunes.

Il est *proposé par Mme Isabelle Fortin* et résolu unanimement d'adopter la reddition de compte du projet éducatif de l'école des Mésanges.

C.E. 20211012-021

## 7. Mot de la présidente et correspondance

---

Mme Fortin rappelle la formation obligatoire aux membres du conseil d'établissement. La direction ciblera certaines fiches en lien avec les sujets traités lors des CE. Elles seront dans l'envoi du conseil d'établissement. Le lien est le suivant : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>. Le lien sera envoyé par courriel aux membres.

## 8. Mot du personnel enseignant

---

Mme Hubert remercie l'OPP de la part du personnel enseignant pour la distribution des fruits. Mme Morin mentionne que les classes de TSA ont célébré la journée de la vérité et de la réconciliation.

## 9. Mot du personnel de soutien

---

Nos élèves de 3<sup>e</sup> cycle ont participé à la journée de la vérité et de la réconciliation. Mme Camylle Bigras, intervenante sociale, fait un travail colossal à créer des liens avec le CAAL et le CREDIL. Elle est un atout



pour l'école. Les enfants sont contents de recevoir des fruits. Plusieurs choses de mises en place pour la prévention à l'école par la mise en place de l'enseignement des habiletés sociales par la TES. Explication des différents niveaux d'interventions au personnel enseignant et mise en place par les TES.

## 10. Mot du personnel professionnel

---

Mme Roxane Lefebvre apprécie la mise en place du comité multi et c'est apprécié par les intervenants scolaires. Mme Paquette ergothérapeute en TSA a donné la formation ITCA au personnel des classes TSA. Cette formation est basée sur la bienveillance et aide à gérer les comportements inappropriés des élèves. Ariane Gauvreau a terminé son dépistage. Elle commence les évaluations et les animations seront reportées. En orthopédagogie, Fanny commence par les élèves de la 5<sup>e</sup> année et Francine commence par les élèves du 1<sup>er</sup> cycle.

## 11. Mot du service de garde

---

Depuis une semaine, le SDG vit une problématique. Il arrive régulièrement qu'il y ait rupture d'un circuit d'autobus. Il y a une augmentation du nombre d'élèves en soirée et il arrive parfois que les parents ne viennent pas chercher les enfants avant 17 h 45. Ceci peut engendrer un manque du personnel et une pression énorme sur le personnel. Cette situation occasionne des coûts au SDG. Il serait primordial que les parents s'assurent que les coordonnées sont adéquates et conformes. Une information sera publiée sur la page FACEBOOK de l'école.

M. Vezina propose qu'il y ait un amendement pour les parents qui ne donnent aucune nouvelle au SDG et que le SDG doit garder les enfants après 17 h 45.

Une autre problématique est la présence des enfants aux journées pédagogiques. Les parents inscrivent leur enfant, mais il ne se présente pas. Les parents devront acquitter la facture même si l'enfant ne se présente pas.

## 12. Mot de la communauté

---

M. Beaulieu est intéressé. Il faut vérifier avec Mme Claudia Bertinotti. Nous aurons la réponse avant le prochain CE.

## 13. Mot de l'OPP

---

La collation des fruits a débuté depuis deux semaines. Le manque de bénévoles limite la fréquence de distribution et la confection de collation saine. Mme Fortin a approché l'annexe à Rolland. Le coût est de



0,85 \$ par collation sante. Le budget pourrait permettre une fréquence de distribution deux fois par mois. Les collations sont confectionnées, preemballées et livrées par des gens en réinsertion sociale. Il serait bon de valider les ingrédients pour les allergies. La livraison pourrait être le lundi toutes les deux semaines. Les enfants pourraient aider à cette distribution comme pour le lait-école. Les photos scolaires seront discutées au CE de novembre.

#### 14. Mot du représentant du comité de parents

---

La prochaine rencontre est le 13 octobre. Mme Gamelin apportera les questions en lien avec la rupture des circuits d'autobus.

#### 15. Varia

---

Aucun varia.

#### 16. Rappel de la date du prochain C.É.

---

La prochaine rencontre aura lieu le 23 novembre 2021 à 18 h 30.

#### 17. Levée de l'assemblée

---

Il est *proposé* par Mme Isabelle Fortin et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 53.

C.E. 20211012-022

Monsieur Simon Vezina, directeur

Madame Isabelle Fortin, présidente

Nathalie Ardoin, secrétaire